

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

ALINORM 01/32

F

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-quatrième session

Genève (Suisse), 2-7 juillet 2001

**RAPPORT DE LA SIXIÈME SESSION DU COMITÉ DE COORDINATION DU CODEX
POUR L'AMÉRIQUE DU NORD ET LE PACIFIQUE SUD-OUEST**

Perth (Australie), 5-8 décembre 2000

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

A sa sixième session, le Comité de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest est parvenu aux conclusions ci-après:

- A appuyé l'inclusion d'éléments spécifiques dans le Plan à moyen terme de la Commission pour 2003-2007, notamment les éléments tendant à confirmer la haute priorité des activités du Groupe spécial intergouvernemental sur l'alimentation animale, les mesures prises pour assurer un calendrier plus rationnel des réunions du Codex de sorte que les questions traitées par plusieurs comités puissent avancer de manière plus efficace et la facilitation de l'élaboration des limites maximales de résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires (par. 5-9);
- A remercié la FAO, l'OMS, l'Australie et la Nouvelle-Zélande des efforts déployés pour organiser différents projets, ateliers et séminaires liés aux activités menées dans la région en matière de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments et fournir les ressources nécessaires (par. 19);
- A félicité l'OMS pour avoir identifié la sécurité sanitaire des aliments comme une question de santé publique de haute priorité et, à cet égard, a recommandé que la Commission demande à ses membres, et notamment aux Points de contact du Codex, de porter la Résolution de l'OMS sur la sécurité sanitaire des aliments à l'attention des gouvernements et des secteurs de l'alimentation de l'agriculture, de la santé et des consommateurs (par. 34);
- A recommandé que la Commission encourage la FAO et l'OMS à établir des relations de travail plus solides et plus étroites dans le domaine de l'assistance technique et de l'optimisation des activités de la Commission visant à faciliter les programmes de renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments dans la région (par. 34 et 51);
- A recommandé que la Commission du Codex Alimentarius renforce les capacités des pays en développement afin d'améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et de mieux appliquer les normes, directives et textes apparentés du Codex et a formulé des propositions spécifiques à cet effet (par. 36);
- A appuyé énergiquement les recommandations de la Commission, à savoir que les programmes contribuant à l'analyse des risques devaient bénéficier d'une haute priorité et que la communication sur les risques était un instrument important pour faciliter la transparence et l'information des consommateurs (par. 42);
- A recommandé que la Commission demande à l'OMS d'organiser des ateliers, en collaboration avec le secrétariat du Codex, afin de prendre en compte les différences existant entre les dispositions et l'application des mesures SPS et OTC, et donc d'en améliorer la compréhension (par. 44);
- A décidé de transmettre à la Commission ses débats relatifs à la participation des consommateurs dans les activités du Codex, y compris l'examen des recommandations découlant de la Conférence de la FAO sur le commerce international des denrées alimentaires au-delà de l'an 2000, et à la nécessité de préciser le concept de "Comité national du Codex" (par. 61);
- Réaffirmé le rôle prépondérant du Codex pour l'élaboration de normes sur l'étiquetage et la sécurité sanitaire des aliments obtenus à l'aide des biotechnologies et, à cet égard, a apporté un soutien énergique à la déclaration du G8 visant à "encourager la FAO et l'OMS à organiser des réunions internationales périodiques de responsables de la réglementation en matière de sécurité sanitaire des aliments afin de faire avancer le processus des consultations publiques basées sur la science" (par. 68-69), et;
- A recommandé que la Commission nomme Coordonnateur régional le Canada, étant entendu que le Canada envisagerait la possibilité d'accueillir la prochaine session du Comité dans l'un des pays insulaires du Pacifique Sud-Ouest (par. 70).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u>
INTRODUCTION-----	1 – 2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR-----	3
QUESTIONS SOUMISES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITES DU CODEX-----	4 – 14
RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE LA FAO ET DE L'OMS EN MATIERE DE SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET DE CONTROLE DES PRODUITS ALIMENTAIRES DANS LA REGION -----	15 – 36
RAPPORT SUR LES ACTIVITES LIEES A L'INTEGRATION ECONOMIQUE ET A L'HARMONISATION DES LEGISLATIONS ALIMENTAIRES DANS LA REGION-----	37 – 40
RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU CODEX ET D'AUTRES ORGANES LIEES A L'ANALYSE DES RISQUES	41 – 44
EXAMEN ET PROMOTION DE L'ACCEPTATION DES NORMES CODEX ET DES LIMITES MAXIMALES CODEX POUR LES RESIDUS DE PESTICIDES PAR LES PAYS DE LA REGION-----	45 – 46
ACTIVITES DES SERVICES CENTRAUX DE LIAISON AVEC LE CODEX ET DES COMITES NATIONAUX DU CODEX, Y COMPRIS PROMOTION DE L'ADHESION, DANS LA REGION -----	47 – 51
PARTICIPATION DES CONSOMMATEURS AUX TRAVAUX DU CODEX ET QUESTIONS APPARENTES--	52 – 61
RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU CODEX ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES CONCERNANT LES BIOTECHNOLOGIES -----	62 – 69
NOMINATION DU COORDONNATEUR-----	70
AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS-----	71 – 84
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION-----	85

INTRODUCTION

1. Le Comité de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et la Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP) a tenu sa sixième session, du 5 au 8 décembre à Perth (Australie), à l'aimable invitation du Gouvernement du Commonwealth d'Australie. La session a été présidée par M. Gardner Murray, Directeur exécutif, Agriculture, pêches et forêts – Australie, et 35 représentants de 7 pays membres et 4 organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales y ont assisté. On trouvera la liste complète des participants à l'annexe 1 au présent rapport.

2. En ouvrant la session, M. Murray a souhaité la bienvenue aux participants de la part du Commonwealth de l'Australie et, notamment, à ceux provenant des pays en développement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Tonga et du Vanuatu.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)¹

3. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de la session. Il est convenu d'examiner au point 11 de l'ordre du jour le Plan à moyen terme du Codex et la planification stratégique, les vulnérabilités commerciales résultant de la longueur du processus d'établissement des LMR dans le Codex et le Groupe spécial intergouvernemental sur l'alimentation animale, tels que présentés dans les documents de séance respectifs.

QUESTIONS SOUMISES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS (Point 2 de l'ordre du jour)²

4. Le Comité a pris note des questions d'intérêt général découlant de la Commission du Codex Alimentarius, à sa vingt-troisième session (juillet 1999) et du Comité exécutif du Codex (CCEXEC), à sa quarante-septième session (juin 2000). Il s'agit notamment des points suivants: Plan à moyen terme de la Commission du Codex Alimentarius; amendements au Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius; recommandations de la Conférence internationale sur le commerce des denrées alimentaires au-delà de l'an 2000: Décisions fondées sur des données scientifiques; harmonisation, équivalence et reconnaissance mutuelle (la "Conférence de Melbourne"); des réunions de la Commission du Codex Alimentarius; Coordination entre les comités: gestion des activités de manière séquentielle.

Plan à moyen terme

5. Le Comité a été informé que la Commission du Codex Alimentarius, à sa vingt-troisième session, avait examiné le Plan à moyen terme pour 1998-2002 et adopté une version révisée du document³. La Commission ayant convenu que la préparation du prochain Plan à moyen terme (2003-2007) commencerait rapidement, a envoyé une Lettre circulaire⁴ à cet effet aux gouvernements afin que cette question soit étudiée à la session suivante du CCEXEC.

6. A sa quarante-septième session, le CCEXEC a discuté de l'élaboration du Plan à moyen terme et a invité un petit groupe, constitué du président et des vice-présidents ainsi que du secrétariat, à préparer un projet de Plan à moyen terme 2003-2007 et à élaborer une déclaration stratégique de programme de la Commission pour l'avenir. Il a aussi décidé de demander l'avis des comités régionaux de coordination⁵.

7. Par ailleurs, le Comité a noté que le CCEXEC, à sa quarante-septième session, avait examiné un Plan d'action proposé par le Président de la Commission afin de répondre aux défis qu'il appartient à la Commission du Codex Alimentarius de relever. Le CCEXEC a recommandé que les éléments du Plan

¹ CX/NASWP 00/1

² CX/NASWP 00/2

³ ALINORM 99/37, par. 25-34 et Annexe II.

⁴ CL 2000/3-GEN

⁵ ALINORM 01/3, par. 36-41

d'action du Président soient intégrés dans le Plan à moyen terme 2003-2007, selon qu'il conviendrait. Toutefois, étant donné que le Plan d'action comportait d'autres questions à caractère plus immédiat, le CCEXEC est convenu qu'il serait révisé à la lumière de ses débats et distribué aux gouvernements pour observations, ainsi qu'aux Comités régionaux de coordination pour contribution éventuelle⁶.

8. Le Secrétariat du Codex a précisé que la révision du Plan d'action du Président n'était pas achevée et a estimé que, pour des raisons de transparence et d'équité dans le traitement des opinions de toutes les parties intéressées, le CCNASWP ne devait pas examiner la Plan d'action au cours de la présente réunion.

9. La délégation des Etats-Unis a noté que le Comité pourrait difficilement répondre à la demande du CCEXEC de formuler des observations relatives au Plan à moyen terme en l'absence du Plan d'action. Il a aussi été fait observer que le Plan d'action proposé pour examen au CCNASWP était exactement le même que celui examiné par le CCEXEC, à sa quarante-septième session (soit, CCEXEC/CRD 3). Le Comité est donc convenu que le projet actuel de Plan d'action du Président serait examiné en même temps que le Plan à moyen terme au titre du Point 11 de l'ordre du jour (autres questions et travaux futurs).

Recommandations de la "Conférence de Melbourne"

10. A sa quarante-septième session, le CCEXEC a noté⁷ avec satisfaction que la Conférence s'était félicitée des travaux de la Commission et qu'elle avait appuyé sans réserve ses orientations actuelles. Le Comité exécutif a en outre noté que la grande majorité des "recommandations générales" contenues à l'Annexe I étaient adressées aux gouvernements membres et/ou à la FAO et à l'OMS. Il a noté que certaines de ces recommandations devraient être prises en compte lors de l'élaboration du Plan à moyen terme. S'agissant des recommandations 10 et 14, le CCEXEC a reconnu l'importance de la communication sur les risques pour le Codex et la nécessité d'étudier les stratégies possibles de collecte de l'information en provenance de toutes les régions du monde sur les attentes, perceptions, points de vue et motivations des consommateurs concernant l'alimentation, la nutrition et la sécurité sanitaire des aliments. Il a reconnu que cette question devrait être examinée par les comités régionaux du Codex et que le Secrétariat devrait envisager la possibilité de réaliser une étude pilote pour recueillir ces informations. Le CCEXEC a noté que plusieurs pays et organisations ont réalisé des études dans ce domaine et il a suggéré au Secrétariat de réaliser une analyse bibliographique sur la question.

11. Le CCNASWP est convenu d'examiner la demande du CCEXEC, à sa quarante-septième session, concernant la communication sur les risques au point 5 de l'ordre du jour (Rapport sur les activités liées à l'analyse des risques dans le Codex et autres organes).

Coordination entre les comités: organisation des activités de manière séquentielle

12. A la quarante-septième session du CCEXEC, le Représentant de l'Amérique du Nord a soulevé la question de la progression du travail au sein d'un comité, lorsque des consultations sont nécessaires avec un autre comité et que la fréquence des sessions n'est pas la même. Le travail entrepris au titre de certains points hautement prioritaires par le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires et par le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime a été cité à titre d'exemple. Dans ce cas, le premier comité se réunit tous les ans, mais le second tous les 18 mois seulement ou à des intervalles encore plus longs.

13. Le CCEXEC a recommandé⁸ que, dans ce cas particulier, les deux comités envisagent de tenir des sessions annuelles, avec un décalage raisonnable entre leurs sessions respectives de façon à laisser le temps à chaque comité d'examiner l'information fournie par l'autre. Ce calendrier pourrait être observé au moins jusqu'à l'achèvement des activités communes. Les comités pourraient envisager, le cas échéant, de tenir une session conjointe extraordinaire pour examiner des questions spécifiques.

⁶ ALINORM 01/3, paras. 4-5, 71 and CCEXEC/CRD 3

⁷ ALINORM 01/3, paras. 22-26

⁸ ALINORM 01/3, paras. 60-61

14. Le CCNASWP a exprimé son appréciation pour les efforts déployés par le Secrétariat du Codex et les gouvernements hôtes du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (Allemagne) et du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (Canada) pour ménager un intervalle de temps plus raisonnable entre leurs réunions (novembre 2001 et avril 2002, respectivement). Le Comité a appuyé énergiquement les mesures qui seront prises à l'avenir pour organiser le calendrier des réunions du Codex de sorte que les questions d'activités courantes puissent progresser plus efficacement.

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS ET DE CONTRÔLE DES PRODUITS ALIMENTAIRES DANS LA RÉGION (Point 3 de l'ordre du jour)⁹

Activités de la FAO

15. Le Secrétariat du Codex a noté, parmi les activités générales de la FAO, la tenue d'une Consultation d'experts FAO sur l'impact commercial de *Listeria* dans les produits de la pêche à Amherst (Massachusetts) du 17 au 20 mai 1999. La Consultation était organisée en réponse aux inquiétudes suscitées par les répercussions possibles sur le secteur de la pêche d'une politique de tolérance zéro pour *Listeria monocytogenes* dans les denrées alimentaires. La Consultation a recommandé que, en ce qui concerne l'établissement de normes, il faudrait accepter qu'il est impossible de produire certains produits de la pêche qui seraient constamment exempts de *L. monocytogenes*, et a examiné les mesures de prévention et de contrôle de ce micro-organisme dans les denrées alimentaires. La Consultation a aussi recommandé l'élaboration et l'application de systèmes d'assurance de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments basés sur des bonnes pratiques d'hygiène et les principes HACCP afin de réduire les possibilités de colonisation.

16. Le représentant du Codex a aussi signalé que la FAO continuait à fournir une assistance technique sur l'application des principes généraux d'hygiène alimentaire et du système d'analyse des risques – points critiques pour leur maîtrise (HACCP) en organisant des cours de “formation des formateurs” et en facilitant les échanges d'expérience entre les pays en développement.

17. En ce qui concerne la promotion des activités du Codex dans la région, le Comité a été informé que plusieurs ateliers avaient été organisés sur la gestion des comités nationaux du Codex au Tonga (novembre 1998), au Fiji (juin 1999), aux îles Cook (août 1999), à Samoa (juin 2000) et au Vanuatu (août 2000).

18. Le représentant du Codex a signalé que la FAO continuait à aider les pays en développement pour les questions commerciales agricoles et, notamment, à se préparer aux négociations commerciales multilatérales, concernant entre autres l'agriculture, les pêches et les forêts par des études, des analyses et des activités de formation. Une première série de 14 ateliers sous-régionaux a été organisée au titre du Programme cadre de formation de la FAO sur le suivi du cycle d'Uruguay et sur les négociations commerciales multilatérales sur l'agriculture. Ces ateliers sont consacrés, notamment, à l'examen de l'importance du Codex Alimentarius dans l'application des Accords de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). Parmi les autres activités de la FAO, il faut citer la tenue d'une réunion de suivi sur l'incidence des accords du cycle de l'Uruguay sur l'agriculture pour la région Pacifique (Auckland, mars 1999), la troisième table ronde sur les implications des Accords de l'OMC pour la région Pacifique (Auckland, avril 2000) et un atelier national sur le système HACCP pour les produits d'origine marine au Tonga (octobre 1998).

19. Le Comité a remercié les Gouvernements néo-zélandais et australien, ainsi que la FAO, des efforts déployés pour organiser ces initiatives et fournir les ressources nécessaires.

⁹ CX/NASWP 00/3

Activités de l'OMS

20. Parmi les différents points présentés dans le document d'information, le représentant de l'OMS a noté que le Bureau régional du Pacifique occidental de l'OMS avait organisé un atelier consacré aux plans d'action opérationnels pour la sécurité sanitaire des aliments du 13 au 17 novembre à Manille (Philippines). Dans le cadre de l'Atelier, les participants ont examiné la situation de la sécurité sanitaire des aliments dans la région et établi un cadre pour le développement de plans d'action opérationnels nationaux dans ce domaine. Les participants ont aussi noté qu'il fallait renforcer la collaboration entre les institutions internationales et les autres partenaires dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et ont invité l'OMS, en association avec la FAO, à intervenir de manière décisive pour organiser une réunion internationale interinstitutions sur ce sujet dans la région.

21. Le représentant de l'OMS a noté que, compte tenu des résolutions adoptées par l'Assemblée mondiale de la Santé, à sa cinquante-troisième session, et conformément au mandat de l'OMS de protéger la santé publique, le WPRO/OMS a mené une enquête auprès de ses Etats membres afin de mieux connaître l'incidence des maladies d'origine alimentaire dans la région et de déterminer leurs capacités à contrôler et à prévenir ces maladies par des programmes nationaux efficaces de sécurité sanitaire des aliments. Selon les conclusions dégagées par l'enquête, un certain nombre de pays disposent de programmes bien conçus, permettant de détecter et de lutter contre les maladies d'origine alimentaire. Toutefois, dans d'autres pays, l'incidence des maladies d'origine alimentaire est moyenne ou forte et les programmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments sont insuffisants; ces pays seront donc considérés comme hautement prioritaires dans les activités en cours de l'OMS.

Activités conjointes FAO/OMS

22. Le Comité a noté que l'évaluation des risques microbiologiques dans les denrées alimentaires avait été déterminée comme un domaine d'activité prioritaire pour la Commission du Codex Alimentarius. La FAO et l'OMS ont en conséquence lancé un programme de travail visant à fournir des avis d'experts sur l'évaluation des risques microbiologiques dans les denrées alimentaires à leurs Etats membres et à la Commission du Codex Alimentarius.

23. En mars 2000, l'OMS a réuni une consultation d'experts sur l'interaction entre les responsables de l'évaluation et les responsables de la gestion des dangers microbiologiques dans les aliments en collaboration avec l'Institut pour l'hygiène et la sécurité sanitaire des aliments du Centre fédéral de recherche laitière (Allemagne) et la FAO. La Consultation a donné des orientations sur le mode approprié d'interaction entre les responsables de l'évaluation et les responsables de la gestion dans l'évaluation des risques microbiologiques. La Consultation a porté sur les points suivants: élaboration d'une description claire et complète du champ d'application de l'évaluation des risques, traduction des résultats de l'évaluation des risques en stratégies d'intervention et utilisation appropriée de la terminologie dans les communications entre les responsables de l'évaluation des risques et les responsables de la gestion des risques.

24. Le Comité a noté qu'un atelier mixte FAO/OMS sur la caractérisation des dangers avait entamé un processus d'élaboration de directives pratiques sur la caractérisation des dangers microbiologiques dans les aliments et dans l'eau. L'atelier a examiné et comparé les approches utilisées dans la caractérisation des dangers pour les pathogènes suivants: *Salmonella* spp., *Listeria monocytogenes*, *Escherichia coli* entérohémorragique, *Cryptosporidium parvum* et les virus type Norwalk. L'atelier a formulé des principes généraux et des directives pour la caractérisation des dangers. La consultation mixte d'experts FAO/OMS sur l'évaluation des dangers microbiologiques dans les aliments a examiné le premier projet de directives.

25. L'OMS et la FAO ont organisé une Consultation sur l'évaluation des risques microbiologiques dans les aliments qui s'est tenue du 17 au 22 juillet 2000 à Rome, avec les objectifs suivants: 1) fournir des conseils scientifiques aux Etats membres de la FAO et de l'OMS et au Codex sur l'évaluation des risques

liés à la présence de *Salmonella* spp. dans les poulets de chair et les œufs et de *Listeria monocytogenes* dans les aliments prêts à consommer; 2) fournir des avis aux Etats membres de la FAO et de l'OMS et au Codex sur des directives et des méthodes pratiques pour la caractérisation des dangers et l'évaluation de l'exposition; et 3) déterminer les données et les informations nécessaires pour achever les évaluations de risque susmentionnées. Le rapport de cette consultation d'experts a été publié et présenté au Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire en octobre 2000. Les rapports sur l'évaluation de l'exposition et la caractérisation des dangers, qui ont été rédigés par des groupes de rédaction d'experts, sont disponibles sur les sites web de la FAO et de l'OMS et des observations peuvent être formulées.

26. Un atelier mixte FAO/OMS a été organisé au siège de l'OMS en juillet 2000 afin de faciliter les débats entre les responsables de l'évaluation des risques et les responsables de la gestion des risques sur les méthodologies d'évaluation de l'exposition en ce qui concerne les contaminants et les toxines dans les aliments. Des éléments d'importance majeure ont été approuvés et des recommandations ont été formulées concernant les procédures, les méthodologies et la communication dans le domaine de l'évaluation de l'exposition.

27. En ce qui concerne les biotechnologies, une consultation mixte FAO/OMS sur les aliments dérivés des biotechnologies s'est tenue à Genève en juillet 2000. Elle a traité des aspects généraux de la sécurité sanitaire des aliments dérivés de plantes génétiquement modifiées et a examiné les stratégies existantes en matière de sécurité sanitaire et d'évaluation nutritionnelle de ces aliments. Elle a également examiné les questions posées par le Groupe spécial intergouvernemental du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies. La consultation a déterminé les domaines dans lesquels la consultation d'experts restait nécessaire et a recommandé à la FAO/OMS de convoquer une consultation d'experts sur l'évaluation du pouvoir allergisant des aliments génétiquement modifiés et des nouvelles protéines qu'ils contiennent, s'agissant d'une question prioritaire. La seconde consultation sur le pouvoir allergisant doit se tenir à Rome du 22 au 25 janvier 2001.

28. Le Comité a été aussi informé que la FAO et l'OMS avaient établi conjointement de nouvelles procédures visant à améliorer la transparence de la sélection des experts qui participent aux consultations. La FAO et l'OMS ont établi un fichier d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques et de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments génétiquement modifiés (biotechnologies et évaluation des risques microbiologiques) dans lequel des experts sont choisis pour participer aux consultations. La FAO et l'OMS ont publié un "appel de candidature au fichier", décrivant les principales qualifications requises des candidats, la procédure de sélection au fichier et d'autres informations pertinentes. Les fichiers sont affichés sur les sites web respectifs de la FAO et de l'OMS.

29. Le Comité a noté que le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) fournissait des avis scientifiques au Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants et au Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments. A ses cinquante et unième, cinquante-troisième et cinquante-cinquième réunion, le JECFA a évalué plus de 600 additifs alimentaires, dont environ 560 aromatisants et cinq contaminants. En ce qui concerne les résidus de certains médicaments vétérinaires dans les animaux et les aliments, le JECFA a tenu deux réunions (cinquante-deuxième et cinquante-deuxième) au cours desquelles 30 médicaments vétérinaires ont été évalués

Importance de la résolution adoptée récemment par l'OMS en matière de sécurité sanitaire des aliments: La sécurité sanitaire des aliments est un problème croissant de santé publique mondiale¹⁰

30. Le Comité a été informé des débats qui se sont tenus lors de la quarante-septième session du CCEXEC¹¹ concernant les résolutions adoptées par l'Assemblée mondiale de la santé (WHA), à sa

¹⁰ Document de séance N° 1

¹¹ ALINORM 01/3, par. 10-12

cinquante-troisième session. L'Assemblée a reconnu que les maladies d'origine alimentaire étaient largement répandues et représentaient des menaces croissantes pour la santé, tant dans les pays en développement que dans les pays développés et elle a souligné qu'il importait de mieux estimer les effets de ces maladies et de fixer des objectifs régionaux et/ou nationaux pour la réduction de leur incidence (Résolution WHA 53.15 sur la sécurité sanitaire des aliments).

31. En ce qui concerne l'examen des relations de travail entre la FAO et l'OMS, le représentant de l'OMS auprès du CCEXEC a noté que le rôle de l'OMS dans le Codex était lié à la santé de sorte que, par exemple, la contribution financière de l'OMS au budget commun du Codex devait être axée sur les activités liées à la santé de la Commission.

32. Le CCEXEC a aussi noté¹² les débats qui ont lieu actuellement entre la FAO et l'OMS sur leurs relations de travail, en vue d'accroître la participation et le soutien de l'OMS aux activités de la Commission et de ses comités. Le Comité exécutif a déclaré attendre avec intérêt l'achèvement de ces efforts de la part de la FAO et de l'OMS et a souhaité être tenu informé des résultats de ces débats entre les deux organisations mères. Il a renouvelé son appel à une coopération étroite entre la FAO et l'OMS, en particulier dans le contexte du Codex Alimentarius.

33. Le CCNASWP attend également avec intérêt le résultat des débats entre la FAO et l'OMS et, à cet égard, le représentant de l'OMS a précisé que le financement des activités du Codex proviendrait d'économies d'efficacité dans le budget de l'OMS qui seraient dirigées vers le Codex. Le représentant de l'OMS a aussi déclaré que l'Organisation était chargée en premier lieu des questions liées à la santé humaine, mais qu'elle appréciait la collaboration de la FAO dans le cadre d'une approche multi-sectorielle.

34. Sur la base d'une communication des Etats-Unis, le Comité a félicité l'OMS pour avoir déterminé que la sécurité sanitaire des aliments était une question de santé publique de la plus haute priorité et a appuyé vigoureusement la Résolution de l'Assemblée mondiale de la santé sur la sécurité sanitaire des aliments (WHA 53.15). Le CCNASWP a recommandé que la Commission du Codex Alimentarius:

- encourage la FAO et l'OMS dans leurs efforts visant à renforcer leurs relations de travail afin d'optimiser les activités de la Commission du Codex Alimentarius; et,
- demande à ses membres, en particulier les points de contact du Codex, de porter la Résolution de l'OMS sur la sécurité sanitaire des aliments à l'attention des gouvernements et des secteurs de l'alimentation, de l'agriculture (y compris l'agro-industrie), de la santé et des consommateurs.

Renforcer les capacités des pays en développement en vue de l'application des normes, directives et recommandations du Codex¹³

35. Sur la base du document de séance no. 2 présenté par les Etats-Unis, le Comité a noté que:

- la Conférence de la FAO sur le commerce international des denrées alimentaires au-delà de l'an 2000 (la "Conférence de Melbourne") avait reconnu les besoins légitimes des pays en développement en matière d'assistance technique dans un certain nombre de domaines importants liés au Codex ainsi que la nécessité de réexaminer et de renforcer la collaboration entre la FAO et l'OMS à l'appui du Codex;
- les pays en développement ont, ces dernières années, exprimé leurs préoccupations concernant leur capacités à appliquer les normes, directives et recommandations du Codex.

¹² ALINORM 01/3, par. 21

¹³ Document de séance Document 2

36. Le Comité a recommandé que la Commission du Codex Alimentarius s'attache à renforcer les capacités des pays en développement afin d'améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et de mieux appliquer les normes Codex, et notamment en:

- demandant à l'OMS et à la FAO d'organiser une réunion des représentants des organisations internationales, des banques de développement et/ou des institutions partenaires potentielles afin d'élaborer une stratégie visant à mieux coordonner les activités de sécurité sanitaire des aliments et de qualité des aliments, y compris en ce qui concerne l'infrastructure et la formation technique;
- invitant l'OMS et la FAO à envisager des mécanismes permettant de renforcer et d'élargir les centres régionaux d'excellence technique de la FAO et les centres collaborateurs de l'OMS afin de fournir en premier lieu une assistance technique et des conseils dans les domaines où cela est nécessaire, notamment les bonnes pratiques de fabrication et les bonnes pratiques agricoles, l'analyse des risques, les systèmes HACCP et l'équivalence;
- envisageant l'élaboration d'un programme-guide qui encouragerait et élargirait les partenariats entre les pays en développement et les pays développés dans l'objectif d'assurer aux représentants des pays en développement la formation nécessaire pour appliquer les normes et recommandations du Codex, y compris dans les domaines des bonnes pratiques de fabrication et des bonnes pratiques agricoles, de l'analyse des risques, des systèmes HACCP et de l'équivalence.

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS LIÉES À L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET À L'HARMONISATION DES LÉGISLATIONS ALIMENTAIRES DANS LA RÉGION (Point 4 de l'ordre du jour)¹⁴

37. Outre les rapports écrits fournis par les pays membres, la délégation du Vanuatu a noté que le point de contact du Codex avait été confirmé en août 2000. La délégation a aussi signalé que, suite à l'atelier de la FAO consacré à l'administration des comités nationaux du Codex, un tel comité était en cours de création. Ce Comité permettrait d'examiner, avec les parties prenantes, les questions liées à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments, y compris la loi sur l'alimentation en vigueur et d'analyser les normes Codex et faire les recommandations voulues pour leur application dans le cadre des réglementations nationales.

38. La délégation néo-zélandaise a mis à jour son rapport écrit et signalé qu'un Code conjoint Australie/Nouvelle-Zélande de normes alimentaires entrerait bientôt en vigueur et qu'aux termes de la loi sur les produits animaux de 1999, le système HACCP serait obligatoire d'ici la fin de l'an 2002 pour toutes les entreprises de transformation de produits animaux. En analysant son rapport sur ce point de l'ordre du jour, la délégation canadienne a signalé qu'une réglementation sur les nouveaux aliments avait été établie, comportant parmi ses dispositions la notification avant commercialisation et l'évaluation de la sécurité sanitaire de ces aliments. Le Canada a également annoncé une proposition visant à l'étiquetage nutritionnel obligatoire des denrées alimentaires préemballées et l'adoption d'un cadre établissant une approche cohérente, systématique et documentée pour les prises de décision concernant la sécurité sanitaire des aliments. Au Canada, le système HACCP est obligatoire dans le secteur du poisson, mais le secteur de la viande et des volailles a montré la voie en appliquant volontairement le système HACCP. La majorité des transformateurs de viande et de volaille agréés au plan fédéral appliquent le système HACCP ou sont de le faire. L'institution canadienne chargée de l'inspection des denrées alimentaires a annoncé son intention de rendre obligatoire le système HACCP dans le secteur de la viande et de la volaille, et a commencé des consultations avec les parties intéressées, son application étant prévue en janvier 2002.

¹⁴ Observations formulées en réponse à CL 2000/34-NASWP par l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande (CX/NASWP 00/4), les îles Fidji (CX/NASWP 00/4-Add. 1), les États-Unis (CX/NASWP 00/4-Add. 2) et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (CRD 7).

39. La délégation australienne a fait savoir que, outre les questions soulevées dans son rapport écrit, une norme d'étiquetage nutritionnel avait été récemment adoptée, comportant des dispositions relatives à la déclaration des graisses saturées et des sucres. L'Australie a récemment adopté une disposition basée sur le système HACCP concernant des plans de sécurité sanitaire des aliments, avec application volontaire par les juridictions australiennes, ainsi que des dispositions complètes concernant l'étiquetage des aliments produits à l'aide de techniques génétiques. Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a signalé que son pays avait, ces trois dernières années, procédé à des modifications structurelles de grand ampleur, et que le Point de contact du Codex sera situé au sein de la nouvelle Autorité chargée de la quarantaine et de l'inspection. Ce point de contact travaillera avec les ministères concernés par les problèmes de consommateurs, l'environnement, la santé et la nutrition, la quarantaine et les normes alimentaires.

40. Le délégué du Tonga a mentionné qu'un atelier avait été organisé par la FAO en Nouvelle-Zélande au mois d'août 1998 et avait constaté que les fonctionnaires dans les ministères pertinents avaient besoin de formation sur la rédaction de normes alimentaires nationales basées sur les normes Codex. Il a aussi été noté qu'il fallait assurer la cohérence des normes alimentaires adoptées par les pays insulaires dans la région du Pacifique Sud-Ouest.

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU CODEX ET D'AUTRES ORGANES LIÉES À L'ANALYSE DES RISQUES (Point 5 de l'ordre du jour)¹⁵

41. Le Comité a noté que la Commission, à sa vingt-troisième session, a adressé à la FAO, à l'OMS et aux gouvernements membres du Codex des recommandations liées à l'analyse des risques¹⁶ et, à cet égard, le CCEXEC, à sa quarante-septième session, a pris plusieurs décisions en vue de l'application des recommandations de la Commission.¹⁷ Par ailleurs, le CCEXEC a examiné¹⁸ les questions découlant du Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants liés aux principes de l'analyse des risques et aux "autres facteurs légitimes" ainsi que les questions découlant du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire, à sa trente-troisième session¹⁹, relatives à l'Avant-Projet de principes et directives pour la conduite de la gestion des risques microbiologiques.

42. Le Comité a appuyé énergiquement la recommandation du CCEXEC que "les programmes contribuant à l'analyse des risques devraient bénéficier d'un rang de priorité élevée" et, à cet égard, a réaffirmé l'importance de la "communication sur les risques" pour faciliter la transparence et l'information des consommateurs, comme déclaré à la Conférence de Melbourne. L'analyse des risques fournit aux gouvernements membres du Codex un cadre permettant d'assurer que les décisions de gestion des risques reposent comme il convient sur des principes d'analyse et de preuves scientifiques solides.

43. Plusieurs délégations ont toutefois estimé que la lenteur de l'examen des "autres facteurs légitimes" au sein du Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) contribuait au retard pris dans l'avancement des principes concernant l'analyse des risques. Il a été noté que lors de la quatorzième session du CCGP²⁰, le représentant de l'Organisation mondiale du commerce avait signalé que "au titre de l'Accord OTC, les pays membres pouvaient prendre des mesures en matière d'environnement, de bien être des animaux et d'autres objectifs légitimes et que, au titre de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, ils pouvaient prendre des mesures visant à protéger la vie et la santé des animaux et des plantes sur leur territoire".

¹⁵ CX/NASWP 00/5

¹⁶ ALINORM 99/37, par. 56-58

¹⁷ ALINORM 01/3, par. 42 et Annexe II

¹⁸ ALINORM 01/3, par. 52-53 et 56

¹⁹ ALINORM 01/13A, par. 83-96

²⁰ ALINORM 99/33A, par. 75

44. A cet égard, le Comité a recommandé que la Commission demande à l'OMC d'organiser un atelier, en collaboration avec le secrétariat du Codex, à la prochaine session du CCNASWP ainsi que préalablement aux autres sessions des comités de coordination du Codex, afin de prendre en compte les différences existant entre les dispositions et l'application des mesures SPS et OTC. Plusieurs délégations et le représentant de l'ITIC ont estimé qu'un tel atelier pourrait aider à réduire la confusion existant entre les "objectifs légitimes" dans le cadre de l'Accord OTC et l'utilisation des "autres facteurs légitimes ayant une importance pour la protection de la santé des consommateurs et la promotion de pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires" dont il est fait mention, dans la Déclaration de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décision du Codex et les Autres facteurs à prendre en considération qui appartiennent aux Accords SPS et OTC.

EXAMEN ET PROMOTION DE L'ACCEPTATION DES NORMES CODEX ET DES LIMITES MAXIMALES CODEX POUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES PAR LES PAYS DE LA RÉGION (Point 6 de l'ordre du jour)²¹

45. Le Comité a noté que la promotion de l'acceptation des normes Codex et des limites maximales Codex pour les résidus par les pays membres faisait partie de son mandat.

46. Le Canada a noté qu'il avait démarré un plan d'examen, en fonction de certains critères, de l'ensemble des normes, codes et directives du Codex afin de déterminer la cohérence de ses réglementations nationales avec ces mêmes normes Codex. Le délégué du Tonga a signalé que l'adoption des LMR du Codex ne présentait pas de difficultés, mais que les pays insulaires manquaient des capacités nécessaires pour déterminer la conformité d'un produit aux LMR avant son exportation. Le Comité est aussi convenu que cette question devrait être examinée lors des prochaines sessions sous forme de rapports présentés par les pays membres.

ACTIVITÉS DES SERVICES CENTRAUX DE LIAISON AVEC LE CODEX ET DES COMITÉS NATIONAUX DU CODEX, Y COMPRIS PROMOTION DE L'ADHÉSION, DANS LA RÉGION (Point 7 de l'ordre du jour)²²

47. Le Comité a noté que depuis sa création, le CCNASWP était parvenu à augmenter de manière significative le nombre de ses membres dans la région. Il a aussi noté les efforts importants déployés afin d'encourager l'adhésion des quatre pays encore admissibles dans la région (Iles Marshall, Nioué, les Palaos et Tuvulu). A cet égard, le Comité a noté que l'Australie et la Nouvelle-Zélande avaient fortement investi dans le développement des capacités du Codex dans les pays de la région.

48. Outre ses observations formulées par écrits, l'Australie a attiré l'attention du Comité sur un cadre basé sur les risques qu'elle avait élaboré pour déterminer les priorités des activités du Codex. La Nouvelle-Zélande a signalé que son Cadre stratégique de décision pour le Codex serait disponible au début de l'an 2001. Le Canada a aussi noté que l'un des objectifs importants de son programme Codex était de renforcer les relations du Canada avec les autres pays membres du Codex et de promouvoir la prise de décision et la résolution des problèmes de manière consensuelle au sein du Codex.

49. La délégation du Tonga a informé le Comité que la principale activité avait été la création d'un Comité national du Codex, présidé par le Premier Ministre, et auquel étaient représentées les autres institutions gouvernementales concernées, l'industrie et d'autres ONG. Il s'agit du résultat clé d'un atelier sur l'administration d'un Comité national du Codex, dont la tenue a été facilité par la FAO en novembre 1998. Une assistance technique ultérieure donnerait au Tonga la possibilité d'examiner ses normes

²¹ Observations formulées par l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande (CX/NASWP 00/6) et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (CRD 7) en réponse à la lettre circulaire CL 2000/34-NASWP.

²² Observations formulées par l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande (CX/NASWP 00/7) et les Etats-Unis (CX/NASWP 00/7-Add. 1) en réponse à la lettre circulaire CL 2000/34-NASWP.

alimentaires nationales, de déterminer les domaines nécessitant une formation pour l'utilisation des normes du Codex, et d'adapter les directives du Codex pour les aliments biologiques à la situation du pays.

50. Le délégué du Vanuatu a noté que le Point de contact du Codex avait déterminé les priorités suivantes: l'établissement d'un Comité national du Codex de haut niveau, l'inspection des importations alimentaires, l'élaboration d'un mémorandum d'accord avec tous les ministères chargés de la sécurité sanitaire des aliments, la conception d'un programme éducatif, destiné aux écoles, en matière de sécurité sanitaire des aliments, la création de capacités techniques en matière de sécurité sanitaire et d'assurance de qualité des aliments, et l'identification des laboratoires d'analyses et d'essais et des besoins futurs en ce domaine.

51. Le Comité a apporté un appui énergique aux efforts déployés par la FAO et l'OMS visant à faciliter les programmes de renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments et a insisté sur le fait que ces organisations devaient collaborer plus étroitement pour fournir une assistance technique aux pays de la région.

PARTICIPATION DES CONSOMMATEURS AUX TRAVAUX DU CODEX ET QUESTIONS APPARENTÉES (Point 8 de l'ordre du jour)²³

52. A sa vingt-troisième session, la Commission a examiné la question de la participation des consommateurs aux activités du Codex. La Commission est convenue d'envisager de dresser une liste de contrôle d'objectifs mesurables pour évaluer cette participation aux niveaux national et international et a demandé au Comité sur les principes généraux d'examiner la proposition formulée à cet effet.

53. La Commission a aussi proposé que les comités de coordination pour les régions continuent à servir de tribune facilitant l'échange de données d'expérience sur les mesures propres à renforcer la contribution des consommateurs aux comités nationaux et aux points de contact du Codex.²⁴

54. A sa quinzième session, le Comité sur les principes généraux a examiné les recommandations de la Commission concernant les objectifs mesurables pour évaluer la participation des consommateurs au Codex. Le CCGP s'est félicité des progrès accomplis dans le domaine de l'augmentation de la participation des consommateurs aux travaux du Codex tant à la Commission qu'aux niveaux national et régional et il est convenu qu'il y avait lieu d'inclure les noms des pays ayant établi un comité national du Codex ou un point de contact, ou ayant mené des consultations ouvertes avec les consommateurs, lorsqu'ils définissent des positions nationales pour les réunions du Codex. Il a convenu également d'inclure des informations sur l'action des gouvernements visant à soutenir la création et les activités des ONG de consommateurs. Sur cette base, l'Avant-Projet d'indications a été approuvé par le Comité comme étant adapté au développement d'un ensemble de données de référence et pour être examiné par les comités régionaux de coordination lors de l'examen de la question permanente de la participation des consommateurs des pays des diverses régions. Le Comité a invité le Secrétariat à entreprendre dès que possible l'élaboration d'un ensemble de données de référence. Il a été recommandé de faire rapport à la Commission tous les deux ans²⁵.

55. La lettre circulaire (CL 2000/34 NASWP) a invité les pays membres de la région à fournir des informations sur les "objectifs mesurables" et sur la participation en générale des consommateurs aux activités du Codex et questions apparentées.

²³ Observations formulées par l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande (CX/NASWP 00/8), les Etats-Unis (CX/NASWP 00/8-Add. 1) et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (CRD 7) en réponse à la lettre circulaire CL 2000/34-NASWP

²⁴ ALINORM 99/37 par. 43

²⁵ ALINORM 01/33, par. 109-112.

56. Le représentant de Consumers International s'est félicité de l'examen de la participation des consommateurs dans les activités du Codex, et a signalé que le seizième Congrès mondial des consommateurs s'était réuni en novembre 2000 à Durban (Afrique du Sud). Le congrès avait pour thème "Consommateurs, justice sociale et le marché mondial." Trois activités liées au Codex ont été menées lors du Congrès:

- Une session sur la participation des consommateurs au Codex au cours de laquelle un représentant du secrétariat du Codex ainsi que des membres de Consumers International provenant de pays en développement et développés ont fait des présentations.
- Le programme de Consumers International visant à augmenter la participation des consommateurs à l'élaboration des normes alimentaires a fait l'objet d'un examen à mi-parcours et ses orientations futures ont été envisagées. Il s'agit d'un programme mondial axé en particulier sur les consommateurs dans les pays en développement et les économies en transition. Une évaluation indépendante à mi-parcours du programme a été effectuée et les conclusions ont été présentées et examinées. Consumers International étudiait les propositions visant à poursuivre cette activité et apprécierait la contribution de la FAO et de l'OMS, ainsi que des gouvernements à cet égard.
- Une série de résolutions ont été adoptées par les membres de Consumers International, notamment des résolutions concernant Consumers International et ses membres, les gouvernements, la Commission du Codex Alimentarius et la FAO/OMS. Il a été décidé que Consumers International et ses membres devaient accroître leur participation au Codex Alimentarius, s'assurer que tous les organes normatifs fonctionnaient de manière transparente et que les normes étaient élaborées selon un processus consensuel bien compris associant les consommateurs. Il a aussi été décidé que Consumers International et ses membres encourageraient les gouvernements, la FAO et l'OMS, la Commission du Codex Alimentarius et les autres organisations de normes, le cas échéant à:
 - établir et/ou appuyer les Comités nationaux du Codex avec la participation des consommateurs;
 - faire mieux comprendre à l'opinion publique le processus d'établissement des normes Codex;
 - garantir des processus démocratique et transparent dans l'établissement des normes et la pleine participation des pays; et,
 - garantir que les intérêts des consommateurs soient représentés de manière appropriée et fournir les fonds nécessaires pour que les organisations de consommateurs puissent participer aux travaux appropriés d'élaboration de normes, y compris les ateliers, séminaires et réunions pertinents aux niveaux national, sous-régional et régional.

57. Par ailleurs, en vue de la présente session du Codex, un questionnaire informel a été adressé aux membres de Consumers International dans la région du CCNASWP participant aux activités du Codex liées aux objectifs mesurables de la participation des consommateurs au Codex. Les réponses obtenues provenaient de membres de Consumers International en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Canada, aux États-Unis, à Samoa et aux Fidji. La plupart des réponses provenant de membres de Consumers International dans les pays développés dressent un tableau positif de la participation des consommateurs au Codex. Dans les pays en développement de la région, les réponses sont moins encourageantes, montrant que les Comités nationaux du Codex, lorsqu'ils existent, ne se réunissent pas et/ou sont inactifs. Les membres de Consumers International des pays en développement dans la région signalent qu'il n'y a pas de consultations publiques et qu'ils n'ont jamais participé à l'élaboration de positions nationales pour les réunions du Codex. A cet égard, le CCNASWP a noté les réponses concernant les objectifs mesurables figurant dans les documents CX/NASWP 00/8, CX/008-Add 1 et CRD 7, indiquant que sur les sept pays membres présent à la réunion:

- tous disposent d'un point de contact du Codex identifié;
- tous disposent d'un comité national du Codex ou d'une structure comparable ou sont en train d'établir un comité national du codex, sauf la Papouasie-Nouvelle-Guinée;
- des consultations publiques sont tenues dans les quatre pays développés de la région;
- des ONG indépendantes participent dans une certaine mesure aux processus nationaux du Codex, sauf la Papouasie-Nouvelle-Guinée;
- le nombre de ONG de consommateurs participant aux processus du Codex au niveau national varie selon les pays.

58. Le représentant de Consumers International a demandé aux gouvernements membres du Codex et aux comités nationaux du Codex (NCC) d'inclure un représentant des consommateurs parmi les membres du comité national du Codex et de couvrir les dépenses liées à cette participation. Même dans les pays développés, le manque de financement est le principal obstacle à une pleine participation des consommateurs aux activités des comités nationaux du Codex. Une autre personne interrogée a fait observer que l'un des principaux problèmes était le manque de connaissances nécessaires pour apporter une contribution efficace. Le représentant de Consumers International a demandé à la FAO, à l'OMS et aux gouvernements membres d'aider à la formation des responsables de consommateurs sur les questions du Codex et sur l'application des normes Codex et le suivi de leur utilisation au niveau national, notamment dans les pays développés dans la région.

59. Le Comité a accueilli avec satisfaction ces informations ainsi que celles qui lui seront fournies sur les résolutions adoptées par Consumers International à son seizième Congrès mondial. Le Comité a signalé que l'une des difficultés rencontrées en ce qui concerne le financement de la participation des consommateurs aux activités du Codex était la détermination des critères permettant de sélectionner des organes de consommateurs vraiment représentatifs parmi une grande variété d'organisations d'intérêt public. Le représentant de Consumers International a déclaré que les critères d'admissibilité utilisés par son organisation à l'égard de ses membres pourraient être utiles ici. Le Comité a aussi noté que le niveau de confiance des consommateurs envers le processus Codex était élevé et que la transparence et la communication étaient nécessaires pour tous les participants aux activités du Codex. Le terme "comités nationaux du Codex" n'étant pas actuellement défini dans le Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, le Comité a noté qu'il conviendrait de préciser ce concept.

60. En réponse à l'information du représentant de Consumers International selon laquelle les organisations de consommateurs avaient reçu peu d'invitations, le Comité est convenu de faire savoir à la Commission l'importance qu'il attachait à la recommandation de la Commission, à sa vingt-troisième session, que "la FAO, l'OMS et les gouvernements invitent les organisations de consommateurs à participer aux ateliers et séminaires nationaux, sous-régionaux ou régionaux sur des questions intéressant le Codex".²⁶

61. Le Comité est convenu de transmettre les débats susmentionnés pour information à la Commission du Codex Alimentarius, à sa vingt-quatrième session.

²⁶ ALINORM 99/37, par. 43

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU CODEX ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES CONCERNANT LES BIOTECHNOLOGIES (Point 9 de l'ordre du jour)²⁷

62. Le Comité a noté les questions découlant du Codex et d'autres organisations internationales liées aux biotechnologies, y compris les questions examinées par le Groupe spécial intergouvernemental du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies, la Convention sur la diversité biologique: Protocole de Carthagène sur la biosécurité et l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

63. Le Comité a appuyé énergiquement les efforts du Groupe spécial du Codex, et noté que ses groupes de travail avaient fait un excellent travail, efficace et rationnel. Le Comité a pris acte des activités de l'OCDE sur les biotechnologies, et réaffirmé le rôle primordial du Codex pour l'élaboration de normes relatives à l'étiquetage et la sécurité sanitaire des aliments obtenus à l'aide des biotechnologies.

64. La délégation du Canada a aussi informé le Comité des activités du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires en ce qui concerne l'étiquetage des aliments obtenus à l'aide des biotechnologies. Il a été noté qu'il existait deux grandes options d'étiquetage dans ce domaine, à savoir: l'étiquetage obligatoire de tous les produits obtenus à l'aide des biotechnologies ou contenant des ingrédients obtenus à l'aide des biotechnologies; ou l'étiquetage obligatoire des produits obtenus à l'aide des technologies qui diffèrent du produit traditionnel de référence en ce qui concerne la composition, la valeur nutritionnelle ou la sécurité sanitaire (par exemple, les allergies).

65. La délégation des Etats-Unis a souligné que l'étiquetage des aliments dérivés des biotechnologies devait être pratique et équitable pour toutes les parties, en ce sens que les informations fournies ne devaient pas être de nature à induire en erreur; en particulier, l'étiquetage des produits obtenus à l'aide de biotechnologies ne doit pas impliquer que le produit n'est pas sûr ou à l'inverse, l'étiquetage des produits traditionnels de référence ne doit pas impliquer que le produit est plus sûr ou supérieur aux produits obtenus à l'aide des biotechnologies. Il a été aussi noté qu'une des questions importantes du débat était le seuil à partir duquel l'étiquetage des produits obtenus à l'aide des biotechnologies devenait nécessaire. La délégation australienne a noté qu'il fallait examiner d'autres questions d'ordre pratique, notamment les incidences sur le coût de l'étiquetage et les allégations liées à l'utilisation du processus de biotechnologie. La délégation des Etats-Unis a rappelé qu'un groupe de rédaction du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires examinait un document sur l'aspect pratique de l'étiquetage obligatoire pour l'élaboration de directives en ce domaine. La délégation des Etats-Unis a invité instamment le Comité à appuyer l'inclusion de ce document en annexe aux directives. Le Comité a dans son ensemble appuyé cette démarche.

66. Le Comité a estimé qu'il convenait d'examiner, entre autres les questions suivantes: l'élargissement des initiatives actuelles à tous les aliments dérivés des biotechnologies outre ceux produits à partir de plantes; la résistance aux antibiotiques; et, la coordination avec les autres organisations internationales. Le Comité a noté que le Groupe spécial examinait actuellement la question de la "traçabilité", afin de décider si elle devait faire partie de son programme de travail. Le Comité a aussi noté que la "traçabilité" était un élément important en termes de sécurité sanitaire des aliments en général qui devrait être d'examiner plus largement par la Commission et ses organes subsidiaires.

67. Le représentant de Consumers International, notant que le CCEXEC avait appelé l'attention sur le fait que la Commission doit s'acquitter de son mandat en ce qui concerne les pratiques commerciales loyales et la qualité des produits, a souligné que le point de vue des consommateurs devait être pris en compte à cette occasion, notamment en ce qui concerne l'étiquetage des produits des biotechnologies. Le représentant de Consumers International a aussi signalé que l'étiquetage obligatoire devait faire partie des moyens permettant d'assurer "des pratiques loyales dans le commerce", afin que les consommateurs

²⁷ CX/NASWP 00/9

puissent exercer leur droit à l'information et leur droit de choisir; et que les perceptions des consommateurs de la qualité d'un produit, notamment le fait que de nombreux consommateurs considèrent la production à l'aide des biotechnologies comme un élément de la qualité du produit, devraient être prises en compte.

68. Prenant acte des Déclarations des Ministres de l'OCDE et des chefs de gouvernement du G8 concernant les travaux de l'OCDE sur la sécurité sanitaire des aliments, le Comité a apporté un appui énergique aux déclarations du G8 visant à "encourager la FAO et l'OMS à organiser des réunions internationales périodiques de responsables de la réglementation en matière de sécurité sanitaire des aliments afin de faire avancer le processus des consultations publiques basées sur la science", et a souligné qu'il importait de prendre les mesures nécessaires à cet effet bien avant la prochaine réunion du G8 en juillet 2001.

69. Le Comité est convenu de porter les débats susmentionnés à l'attention de la Commission du Codex Alimentarius.

NOMINATION DU COORDONNATEUR (Point 10 de l'ordre du jour)

70. Sur proposition des Etats-Unis, le Comité est convenu de recommander à la Commission de nommer coordonnateur pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest le Gouvernement canadien pour le prochain mandat.

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 11 de l'ordre du jour)

Vulnérabilités commerciales résultant de la longueur du processus d'établissement des limites maximales de résidus du Codex (LMR)²⁸

71. Les Etats-Unis en introduisant cette question, ont exposé certaines des principales inquiétudes des pays membres du Codex relatives au laps de temps s'écoulant entre le moment où une substance chimique est inscrite pour évaluation et celui où le Codex adopte une LMR à son endroit ainsi qu'à la vulnérabilité de certains produits entrant dans le commerce international pendant cette période. Les Etats-Unis ont également signalé que les agriculteurs risquent de retarder l'utilisation de nouveaux composés plus sûrs approuvés pour utilisation nationale du fait de l'absence de LMR Codex. Plusieurs pays ainsi que les représentants de Consumers International et de ITIC ont noté qu'il s'agissait d'un problème de santé publique. Le Comité est convenu que sa priorité en ce qui concernait cette question était de savoir s'il s'agissait d'une question méritant d'être portée à l'attention de la Commission du Codex Alimentarius et des organes subsidiaires pertinents, notamment le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) et le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF).

72. A cet égard, il a été noté que le Plan d'action du Président contenait des propositions pertinentes pour tous les efforts visant à accélérer le processus d'établissement des LMR du Codex. Il s'agissait notamment de la proposition de sessions annuelles pour la Commission du Codex Alimentarius et de la réforme des comités consultatifs d'experts. Il a été estimé que les réponses du Codex à ces questions devaient être plus rapides tout en tenant dûment compte de la santé publique et de la sécurité sanitaire et que les nouvelles versions plus sûres des substances chimiques agricoles devaient être évaluées en priorité .

73. Tout en notant les efforts de la Commission pour accélérer les procédures d'élaboration des normes Codex, le Comité a recommandé que la Commission envisage l'élaboration des normes pour les résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires dans le cadre du Plan à moyen terme pour 2003-2007. Par ailleurs, le Comité est convenu que cette question devait être portée à l'attention du CCPR, du CCRVDF et des autres organes subsidiaires pertinents de la Commission.

²⁸ Document de séance N° 3

Groupe spécial intergouvernemental sur l'alimentation animale²⁹

74. Le Comité a pris acte de l'état d'avancement des travaux du Groupe spécial intergouvernemental sur l'alimentation animale. Ces travaux sont encore au début de la procédure par étapes mais il est évident que le processus du Groupe de travail permet au Codex d'intervenir plus facilement dans ce domaine. Le Comité a encouragé toutes les parties prenantes, y compris les grandes organisations de production animale dans les pays membres, à s'engager à faire connaître la traçabilité des ingrédients des produits d'alimentation animale, les coûts d'application et la conformité en ce qui concerne l'Avant-Projet révisé de Code d'usages sur les bonnes pratiques d'alimentation animale.

75. Le Comité a noté l'importance des travaux du Groupe spécial intergouvernemental sur l'alimentation animale pour traiter les graves problèmes liés à la sécurité sanitaire des aliments et a estimé que les membres de la région devraient participer activement à ces activités.

Programme stratégique du Codex et Plan à moyen-terme pour 2003-2007³⁰

76. Suite à l'examen de cette question au titre du point 2 de l'ordre du jour, le Comité a reconnu que l'élaboration d'un programme stratégique et du plan à moyen terme pour la Commission du Codex Alimentarius ne serait pas chose aisée. Il a aussi reconnu que tous les pays membres du Codex devrait s'atteler à cette tâche afin que la Commission puisse répondre à leurs besoins futurs.

77. Il a été noté que certains pays de la région s'efforçaient déterminer les thèmes clés afin que le Plan à moyen terme puisse prendre en compte la Déclaration stratégique. Ces thèmes pourraient être regroupés dans les catégories suivantes:

- responsabilités globales, fonctions et *modus operandi* de la Commission;
- domaines de programme relevant des responsabilités de la Commission en matière d'établissement des normes ; et,
- questions liées à la gestion et à l'administration des activités de la Commission facilitées par les organisations de parrainage, y compris le *modus operandi* des organes d'experts.

78. Le représentant de Consumers International a noté son appui global au Plan d'action du Président et à l'intégration de ces propositions dans le Plan à moyen terme. Il a aussi noté que le Plan d'action du Président continuerait à se développer et que des liaisons efficaces avec les organisations de parrainage du Codex ainsi qu'avec les autres organisations étaient envisagées. Consumers International a aussi appuyé le renforcement de la participation et de la transparence et l'amélioration de la rapidité et de la capacité de réactions, apportés par le Plan à moyen terme pour 2003-2007.

79. Le Comité est convenu que le Plan d'action du Président était une bonne initiative mais qu'il envisageait que le détail de certaines propositions serait amélioré dans les prochaines versions du Plan, comme par exemple l'ordre du jour des sessions annuelles de la Commission, les rôles et responsabilités des vice-présidents des Comités du Codex, etc.

80. Le CCNASWP a déclaré qu'il fallait renforcer l'importance des stratégies de développement et d'application du Codex afin qu'il conserve sa position de principal organe mondial en matière d'établissement des normes alimentaires et améliorer son *modus operandi* afin qu'il continue à répondre aux besoins émergents tout en conservant la confiance des pays membres, de l'industrie et des consommateurs. A cet égard, le CCNASWP s'est félicité des initiatives du Président et des travaux du groupe de rédaction du CCEXEC. Le Comité a invité instamment les pays membres de la région à

²⁹ Document de séance N° 4.

³⁰ Documents de séance N° 5 et 6

participer activement à l'élaboration de la Déclaration stratégique et du Plan à moyen terme en tant qu'instruments permettant d'exécuter le mandat de la Commission.

81. En concluant les débats sur cette question, le Comité a noté que le Plan d'action du Président était une bonne initiative et est convenu d'en féliciter le Président de la Commission .

Travaux futurs

82. En examinant ses futures activités, le Comité a noté que, à ses prochaines réunions, les questions de procédure et de rapports pourraient être condensées en un ou deux points et qu'il faudrait faire une place plus large aux activités dans les pays en développement de la région. L'Australie, en tant que représentant régional pour la région Pacifique Sud-Ouest, a informé le Comité qu'elle était prête à prendre les mesures nécessaires pour aider les pays en développement à déterminer les domaines clés de travail de l'ordre du jour de la septième session du CCNASWP.

83. Le Comité a aussi noté que le CCNASWP offrait une excellente occasion de renforcer les partenariats entre les pays développés et les pays en développement comme l'encourage la Commission.

84. En ce qui concerne les travaux futurs, le Comité est convenu que les priorités devaient inclure les domaines d'activités ci-après:

- modifications des systèmes réglementaires et des législations de l'alimentation;
- questions liées aux domaines suivants: biotechnologies, résistance aux antibiotiques, alimentation animale et amélioration de l'efficacité du Codex à répondre aux besoins de ses membres;
- problèmes rencontrés par les petites entreprises et les entreprises les moins développées;
- renforcement des capacités et conformité en matière de surveillance dans les pays en développement; et
- réponses des comités pertinents du Codex aux problèmes de santé publique et de vulnérabilité commerciale résultant de la lenteur du processus d'établissement des LMR Codex.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 12 de l'ordre du jour)

85. Le Comité a noté qu'il était provisoirement prévu que la septième session du Comité de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest se tiendrait au Canada du 3 au 6 décembre 2002, sous réserve de confirmation par les secrétariats du Codex et du Canada. La délégation du Canada a offert d'envisager la possibilité d'accueillir la réunion dans l'un des pays insulaires du Pacifique Sud-Ouest.

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

Chairperson: Dr Gardner Murray
Président: Executive Manager
Presidente: Product Integrity Animal & Plant Health
Agriculture, Fisheries & Forestry — Australia
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Australia
Phone: +61 2 6272 5848
Fax: +61 2 6272 5697
Email: gardner.murray@affa.gov.au

**AUSTRALIA
AUSTRALIE**

Dr Melanie O'Flynn
General Manager
Residues and Standards
Product Integrity Animal and Plant Health
Agriculture, Fisheries and Forestry — Australia
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Australia
Phone: +61 2 6272 4549
Fax: +61 2 6272 4023
Email: melanie.oflynn@affa.gov.au

Ms Ann Backhouse
Assistant Manager A/g
Codex Australia
Product Integrity Animal and Plant Health
Agriculture, Fisheries and Forestry — Australia
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Australia
Phone: +61 2 6272 5692
Fax: +61 2 6272 3103
Email: ann.backhouse@affa.gov.au

Dr Bob Biddle
General Manager
Meat & Food Services Policy
Australian Quarantine & Inspection Service
Agriculture, Fisheries and Forestry — Australia
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Australia
Phone: +61 2 6272 5364
Fax: +61 2 6271 6522
Email: bob.biddle@aqis.gov.au

Dr Marion Healy
Chief Scientist
ANZFA
PO Box 7186
Canberra Mail Centre
Canberra ACT 2610
Australia
Phone: +61 2 6271 2215
Fax: +61 2 6271 2278
Email: marion.healy@anzfa.gov.au

Mr Greg Roche
General Manager
Food Safety, Legal & Evaluation
ANZFA
PO Box 7186
Canberra Mail Centre
Canberra ACT 2610
Australia
Phone: +61 2 6272 2285
Fax: +61 2 6271 2278
Email: greg.roche@anzfa.gov.au

Ms Kimberly Coffin
Food Safety Manager - WA
Quality Assurance Services
Locked Bag 8
East Perth WA 6892
Australia
Phone: +61 8 9221 6800
Fax: +61 8 9221 6900
Email: kimberly.coffin@qas.com.au

Mr Ian Longson
Executive Director
Program Coordination
Industries Program
Agriculture Western Australia
3 Baron-Hay Court
South Perth WA 6151
Australia
Phone: +61 8 9368 3405
Fax: +61 8 9474 5974
Email: ilongson@agric.wa.gov.au

Mr Paul Ryan
Agriculture Western Australia
Locked Bag 4
Bentley Delivery Centre
Bentley WA 6983
Australia
Phone: +61 8 9322 7141
Fax: +61 8 9322 7150
Email: pryan@agric.wa.gov.au

Mr Kevin Bodnaruk
Consultant (Horticulture)
26/12 Phillip Mall
West Pymble NSW 2073
Australia
Phone: +61 2 9499 3833
Fax: +61 2 9499 6055
Email: Akc_con@zip.com.au

Mr Victor Hatch
State Secretary (Western Australia)
Food Inspection Section CPSU
5260 Bunning Road
Giddegannup W A 6083
Australia
Phone: +61 8 9574 6162
Fax: +61 8 9574 6162
Email: hatchv@iinet.net.au

CANADA

Mr Ron Burke
Director
Bureau of Food Regulatory
International & Interagency Affairs
Health Canada
HPB Building Room 2395 (0702C1)
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario K1A 0L2
Canada
Phone: +1 613 957 1748
Fax: +1 613 941 3537
Email: ronald_burke@hc-sc.gc.ca

Mr Bertrand Gagnon
Manager, International Coordination
Canadian Food Inspection Agency
59 Camelot Drive
Nepean, Ontario K1A 0Y9
Canada
Phone: +1 613 225 2342
Fax: +1 613 228 6633
Email: bgagnon@em.agr.ca

NEW ZEALAND NOUVELLE ZÉLANDE NUEVA ZELANDÍA

Ms Carole Inkster
Director
Policy Co-ordination
New Zealand Ministry of Agriculture & Forestry
Food Assurance Authority
PO Box 2526
Wellington
New Zealand
Phone: +64 4 474 4297
Fax: +64 4 474 4240
Email: inksterc@maf.govt.nz

Mrs Cherie Flynn
Senior Policy Analyst
Ministry of Agriculture & Forestry
PO Box 2526
Wellington
New Zealand
Phone: +64 4 474 4169
Fax: +64 4 474 4265
Email: flynnnc@maf.govt.nz

Miss Debra Tuifao
Policy Analyst
Ministry of Agriculture & Forestry
PO Box 2526
Wellington
New Zealand
Phone: +64 4 498 9935
Fax: +64 4 474 4265
Email: Tuifaod@maf.govt.nz

PAPUA NEW GUINEA
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE
PAPUA NUEVA GUINEA

Dr John Kola
Managing Director
National Agriculture Quarantine & Inspection
Authority
PO Box 741 Port Moresby
Papua New Guinea
Phone: + 6 75 3112 100
Fax: + 6 75 3251 674

TONGA

Mr Haniteli Fa'anunu
Director of Agriculture and Forestry
Ministry of Agriculture & Forestry
PO Box 14
Nuku'alofa
Tonga
Phone: +676 23 402
Fax: +676 24 271
Email: hfaanunu@maf.gov.to

UNITED STATES OF AMERICA
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE
ESTADOS UNIDOS DE AMERICA

Mr Patrick J Clerkin
Associate US Manager for Codex
Codex Office
Food Safety and Inspection Service
U.S. Department of Agriculture
1400 Independence Ave SW
Rm 4861 South Building
Washington DC 20250
USA
Phone: +1 202 690 4042
Fax: +1 202 720 3157
Email: patrick.clerkin@usda.gov

Dr Catherine Carnevale
Director
Office of Constituent Operations
Center for Food Safety and Applied Nutrition
Food and Drug Administration
200 C Street SW
Room 5807 (HFS-550)
Washington DC 20204
USA
Phone: +1 202 205 5032
Fax: +1 202 205 0165
Email: Catherine.Carnevale@cfsan.fda.gov

Mr L. Robert Lake
Director
Office of Policy Regulations
Center for Food Safety and Applied Nutrition
Food and Drug Administration
Room 5807 C (HFS-4)
200 C Street SW
Washington DC 20204
USA
Phone: +1 202 205 4160
Fax: +1 202 401 7739
Email: robert.lake@cfsan.fda.gov

Dr George Mitchell
Associate Director
Policy and Regulation Division
Center for Veterinary Medicine
Food and Drug Administration
7500 Standish Place – MD 20855
Rockville, MD
USA
Phone: +1 301 827 2946
Fax: +1 301 827 4335
Email: gmitchel@cvm.fda.gov

Ms Barbara Sanchez
Office of the Commissioner
Food and Drug Administration
5600 Fishers Lane (MCHF-23)
Rockville, MD 20857
USA
Phone: +1 301 827 4544
Fax: +1 301 827 1451
Email: bsanchez@oc.fda.gov

Dr H. Michael Wehr
Program Manager
Center for Food Safety and Applied Nutrition
Food and Drug Administration
200 C Street SW
Room 5816 (HFS-550)
Washington DC 20240
USA
Phone: +1 202 260 2786
Fax: +1 202 205 4773
Email: mwehr@cfsan.fda.gov

Mr Richard White
Director
Sanitary & Phyto-sanitary Affairs
Office of the US Trade Representative
600 17th St NW
Washington DC 20408
USA
Phone: +1 202 395 9582
Fax: +1 202 395 4579
Email: rwhite@ustr.gov

Ms Janet Collins
Director
Global Organizations
Monsanto Company
600 13th Street NW
Suite 660
Washington DC 20005
USA
Phone: +1 202 383 2861
Fax: +1 202 783 1924
Email: janet.e.collins@monsanto.com

Dr Hugh W. (Wally) Ewart
Vice President Northwest Horticultural Council of
Scientific Affairs
Northwest Horticultural Council
6 South 2nd Street
Room 600
Yakima, WA 98901
USA
Phone: +1 509 453 3193
Fax: +1 509 457 7615
Email: ewart@nwhort.org

Mr C.W. McMillan
President
C.W. McMillan Company
PO Box 10009
Alexandria, VA 22310-0009
USA
Phone: +1 703 960 1982
Fax: +1 703 960 4976
Email: cwmco@aol.com

VANUATU

Mr Benuel Tarilongi
Director
Vanuatu Quarantine and Inspection Service
PMB 095 Port Vila
Republic of Vanuatu
Phone: +678 23519
Fax: +678 23185
Email: vqisvila@vanuatu.com.vu

INTERNATIONAL ORGANIZATIONS ORGANISATIONS INTERNATIONALES ORGANIZACIONES INTERNACIONALES

CONSUMERS INTERNATIONAL (CI)

Ms Lisa Lefferts
Consultant (Consumers Union)
5280 Rockfish Valley Highway
Faber, VA 22938-4001
USA
Phone: +1 804 361 2420
Fax: +1 804 361 2421
Email: llefferts@earthlink.net

INTERNATIONAL TOXICOLOGY INFORMATION CENTRE (ITIC)

Ms Gloria Brooks-Ray
Adviser
Adviser, Codex & International Regulatory Affairs
Novigen Science Inc
Mountain Lakes, NJ 07046
USA
Phone: +1 973 334 4652
Fax: +1 973 334 4652
Email: gbrooksray@novigenosci.com

WORLD RENDERERS ORGANIZATION

Mr Andrew Bennett
President
Australian Renderers' Association
Lot 115 Lakes Road
WA 6055
Australia
Phone: +61 8 9274 3755
Fax: +61 8 9274 3637
Email: abennett@craigmostyn.com.au

WORLD HEALTH ORGANIZATION

Mr Anthony Hazzard
Short Term Food Safety Specialist
World Health Organization
United Nations Ave
Ermita
Metro Manila
Philippines
Phone: + 632 528 9872
Email: hazzardt@wpro.who.int

JOINT FAO/WHO SECRETARIAT

Mr David H Byron
Food Standards Officer
Food and Nutrition Division
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Via delle Terme de Caracalla
Rome 00100
Italy
Phone: +39 6 5705 4419
Fax: +39 6 5705 4593
Email: david.byron@fao.org

AUSTRALIAN SECRETARIAT

Ms Ruth Lovisolo
Manager
Codex Australia
Product Integrity Animal and Plant Health
Agriculture Fisheries and Forestry — Australia
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Australia
Phone: +61 2 6272 5112
Fax: +61 2 6272 3103
Email: ruth.lovisolo@affa.gov.au